



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID : 077-217701226-20230925-DEL_25SEP23__7-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023

Délibération n° 07

Date de convocation

15.09.2023

Date d'affichage

20.09.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme F. SAVY par Mme M. LAFFORGUE – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – M. B. ZAOUÏ par Mme C. LAFONT – M. Y. LERAY par M. JM. GUILBOT – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD

Madame Lisa Marie LODE-DEMAS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Eric ALAMAMY, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Au sein de la Direction Culture, Sport et vie locale et Jeunesse**Service Jeunesse**

Suite au départ en détachement d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un Animateur, à temps complet, à compter du 4 septembre 2023.

Suite à la mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un Adjoint d'animation contractuel à temps complet, à compter du 1^{er} août 2023.

Au sein de la Direction Action Educative

Service Enfance-ATSEM

Suite au départ à la retraite d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet 50 %, à compter du 1^{er} octobre 2023.

AVANCEMENTS DE GRADE 2023

Certains agents peuvent prétendre en fonction de leur ancienneté ou suite à la réussite à un examen professionnel, à une évolution de carrière, au titre de l'avancement de grade. Par cette nomination, la ville souhaite reconnaître l'investissement personnel des agents dans les missions de service public qui sont les leurs.

Au titre de l'année 2023, sont concernés pour la Commune :

- 4 agents de la filière administrative
- 1 agent de la filière police municipale
- 4 agents de la filière sociale
- 14 agents de la filière technique
- 2 agents de la filière animation

Les 25 propositions d'avancement interviendront à compter du 1^{er} octobre 2023.

PROMOTION INTERNE 2023

Au sein de la Direction Générale Adjointe des Services

Service Restauration-entretien ménager

Dans le cadre de la Promotion Interne, il est proposé de nommer un agent sur le grade d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, il est proposé de procéder à des stagiairisations, des contractualisations et des augmentations de taux d'emploi, à compter du 1^{er} octobre 2023 :

STAGIAIRISATIONS

Service des Formalités Administratives

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet contractuel, en 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Crèche Familiale

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 80 % contractuel, en 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 80 %.

Service Pôle Elus

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet contractuel, en 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Service Enfance-Atsem

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet contractuel, en 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet contractuel, en 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

CONTRACTUALISATIONS

Service Enfance-Atsem

- 2 postes de vacataire en 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 80 %.
- 1 poste de vacataire en 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 50 %.

Service Restauration-entretien ménager

- 1 poste de vacataire en 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 60 %.

AUGMENTATION DE TAUX D'EMPLOI

Service Enfance-Atsem

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 80 %, en 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à 80 %, en 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à 50 %, en 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 80 %.
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 50 %, en 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet 80 %.

Service Restauration-entretien ménager

- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 50 %, en 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet.
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 80 %, en 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet.
- 2 postes d'adjoint technique contractuel à temps non complet 50 % en 2 postes d'adjoint technique contractuel à temps non complet 70 %.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID : 077-217701226-20230925-DEL_25SEP23__7-DE

S²LOW

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 25 septembre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Lisa-Marie LODÉ-DEMAS

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -